

## Séance du 18 décembre 2017

### Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
  - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 16 octobre 2017
  - Procès-verbal décisionnel de la séance du 16 octobre 2017
4. Informations du Bureau
5. Nomination des réviseurs des comptes :
  - Présentation par le Conseil municipal
  - Rapport de la Commission de gestion
  - Entrée en matière
  - Discussion de détail et vote final
6. Achat de terrains industriels (zone Charbonnière – l'Enclos) :
  - Présentation par le Conseil municipal
  - Rapport de la Commission de gestion
  - Entrée en matière
  - Discussion de détail et vote final
7. Examen et approbation du budget 2018 :
  - Présentation par l'Exécutif
  - Rapport de la Commission de gestion
  - Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget
  - Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation
  - Discussion de détail et vote final sur le budget 2018
8. Informations du Conseil municipal
9. Questions
10. Divers

# CONSEIL GENERAL

---

## 1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

**Intervention de Vuille Côme:** Chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Présidentad interim, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les représentants des médias, cher public, je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général du 18 décembre 2017. Le Conseil Général a été convoqué en date du 28 novembre dernier, soit dans le délai réglementaire. Les documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le Règlement.

La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. Nos séances sont publiques et je me réjouis de constater ce soir le fort intérêt que suscitent nos débats qui porteront principalement sur l'adoption du budget 2018. Comme vous le savez, le Président du Conseil Municipal, Monsieur Yannick Buttet, se trouve actuellement en arrêt maladie. Au nom du Conseil Général, je lui souhaite un bon rétablissement.

Je cède maintenant la parole à la secrétaire du Conseil Général pour l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre "présent" à l'appel de votre nom.

**Intervention de Fracheboud Maria Encina:** Bonsoir,

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Présente.

Bétrisey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Chervaz Véronique, Présente.

Clay Robert, Présent.

Cottet Loan, Présent.

Cottet Véronique, Présente.

Cretton Anaïs, Présente.

Cretton Nathalie, Présente

Delarze Madeleine, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Fracheboud Maria Encina, Présente.

Gaillard David, Présent.

Genolet Lionel, Présent.

Gex-Fabry Alexis

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Hohenauer Maryline, Présente.

# CONSEIL GENERAL

---

Jomini Jonathan, Présent.  
Kunz Reto, Présent.  
Lattion Eric, Présent.  
Métrailler Marie, Présente.  
Morisod Carole, Présente.  
Morisod Florent, Présent.  
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.  
Ostrini Olivier, Présent.  
Parvex Joël, Présent.  
Parvex Romain, Présent.  
Rohrbach Eva, Présente.  
Rouiller Samuel, Présent.  
Schaffhauser Pascal, Présent.  
Schmid Daniel, Présent.  
Sotillo José, Présent.  
Turin Michel, Présent.  
Udressy Philippe, Présent.  
Vanay Guillaume, Présent.  
Vannay Damien, Présent.  
Vieux Cédric, Présent.  
Vieux Edgar, Présent.  
Vuille Côme, Présent.  
Zürcher Cédric, Présent.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Intervention de Vuille Côme:** Le décompte fait état de 44 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Nous passons au point 2 : "Approbation de l'ordre du jour".

L'ordre du jour comporte 10 points. Vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. Y a-t-il des propositions de modifications de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé.

Nous passons au point 3, : "Approbation des procès-verbaux du 16 octobre 2017".

## 3. Approbation des procès-verbaux du 16 octobre 2017

Je remercie la secrétaire du Conseil Général et l'administration pour leur rédaction. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau.

## CONSEIL GENERAL

---

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 16 octobre 2017, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Si ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 16 octobre 2017 sont priés de lever la main. Refus ? Abstentions ? Le procès-verbal mot-à-mot du 16 octobre 2017 est donc adopté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal décisionnel du 16 octobre 2017, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Ce n'est pas le cas. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 16 octobre 2017 sont priés de lever la main.

Le procès-verbal décisionnel du 16 octobre 2017 est donc adopté à l'unanimité. Merci aux scrutateurs qui peuvent rejoindre leur place.

Nous passons donc au point 4 de l'ordre du jour : les "Informations du Bureau".

#### 4. Informations du Bureau

**Intervention de Vuille Côme:** Le Bureau s'est réuni en date du 21 novembre 2017 en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, il a notamment chargé la Cogest de vous rendre les rapports de ce soir concernant les points 5 et 6 de l'ordre du jour. Il a également déclaré recevable un postulat qui vous sera soumis en mars 2018. Comme annoncé, une rencontre a eu lieu entre le Bureau et le Conseil Municipal pour améliorer notre coordination. D'entente avec le Conseil Municipal toutes les dates pour 2018 ont été arrêtées. Vos chefs de groupe pourront vous en informer en détail, notamment les dates de dernier dépôt des interventions. Je vous informe cependant déjà des dates des prochaines séances plénières. Il s'agira des 26 mars, 18 juin, 15 octobre et 17 décembre 2018, toutes à 19.30 heures dans cette salle.

Dans les documents reçus en prévision de cette séance, vous avez pu prendre connaissance de la question écrite déposée par Thomas Birbaum "Bus urbain et car postal, concurrence et subventions" ainsi que de la réponse donnée par le Conseil Municipal. De plus, le Bureau a décidé à l'unanimité pour cette séance et pour l'ensemble de la législature, d'autoriser le dépôt d'un seul amendement au budget groupant plusieurs rubriques de même nature. Concrètement, un amendement général est possible s'il regroupe des mêmes rubriques commençant par les quatrième et cinquième chiffres identiques, par exemple les rubriques par nature point 31 ou point 31.190, etc.

Enfin, le Bureau a donné mandat à la Cogest de nous présenter un rapport en juin prochain sur l'analyse détaillée des rubriques liées ou non liées présentées selon le modèle de cette année par le Conseil Municipal.

Ces diverses informations vous ayant été communiquées, nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour : "Nomination des réviseurs".

#### 5. Nomination des réviseurs des comptes :

**Intervention de Vuille Côme:** Selon la loi sur les communes, il appartient à l'organe législatif de nommer les réviseurs des comptes en début de législature.

C'est dans ce contexte que le présent point vous est soumis ce soir. Je passe la parole au Conseil Municipal pour la présentation de ce sujet.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin pour le Conseil Municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs.

Le Conseil Municipal vous propose de reconduire comme organe de révision, la fiduciaire Nofival, pour les quatre prochaines années. Nofival donne entière satisfaction et, en plus de la révision proprement dite, le soutien par rapport à l'analyse financière est très apprécié. Nous proposons donc au Conseil Général de réélire cette société, étant entendu que celle-ci confirme qu'elle applique les dispositions légales en ce qui concerne la personne qui dirige la révision.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission de gestion.

**Intervention de Zürcher Cédric:** Cédric Zürcher, rapporteur de la commission de gestion.

Point 1) Situation. Depuis trois législatures, la société Nofival procède à la révision des comptes de notre commune. Depuis sa création, la Cogest apprécie les rapports fouillés, les conseils avisés et les analyses effectuées par Nofival SA.

2) Renouvellement du mandat. Par conséquent, la Cogest vous recommande à l'unanimité de reconduire la société Nofival pour une durée de 4 ans dans son mandat de réviseur des comptes de notre commune.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci Monsieur le rapporteur. J'ouvre maintenant la discussion relative à l'entrée en matière et passe la parole à l'assemblée. Est-ce que quelqu'un conteste l'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, l'entrée en matière est acceptée tacitement. J'ouvre maintenant la discussion de détail. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. Je remercie les scrutateurs de se lever.

Les Conseillers généraux qui acceptent d'élire la société Nofival SA à titre de réviseurs des comptes de notre commune sont priés de se manifester en levant la main. Des refus ? Des abstentions ? La société Nofival SA est élue à titre de réviseur des comptes, à l'unanimité.

Nous passons maintenant au point 6.

### **6. Achat de terrains industriels (zone Charbonnière – l'Enclos) :**

Le présent projet qui vous est soumis contient deux décisions qui sont l'objet de la compétence du Conseil Général : à savoir l'acquisition des terrains au vu du montant engagé, ainsi que le cautionnement d'emprunts contractés par la Charmaie SA.

La présentation du projet, l'entrée en matière et la discussion de détail porteront sur ces deux points ensemble. Toutefois, il y aura deux votes finaux, soit un pour chaque décision séparée.

Cela étant dit, je passe la parole au Conseil Municipal pour la présentation de ce sujet.

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin pour le Conseil Municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en effet, le Conseil Municipal vous propose de valider d'une part, l'acquisition des terrains de la zone industrielle "Charbonnière - l'Enclos" d'une surface totale de presque seize hectares, soit 13,5

## CONSEIL GENERAL

---

hectares en zones à bâtir le reste en aire forestière pour le prix de Fr. 8'763'300.-- millions, soit Fr. 65.-- le mètre carré.

Il faut souligner que la surface comprise dans l'espace Rhône, de l'ordre de 37'000 mètres carrés, n'est pas comprise dans la surface qu'il vous est proposé d'acquérir. Par ailleurs, la surface forestière serait cédée gratuitement à la commune. La maîtrise du foncier est pour une collectivité publique la condition sine qua non de la maîtrise de son développement. Si nous voulons être un acteur et un interlocuteur de poids au niveau de notre région, nous devons être proactifs et avoir les moyens d'orienter notre politique de développement. Il faut aussi souligner que ce prix de vente, que le prix de vente de l'opération est des plus attractifs.

Cette acquisition est liée au cautionnement, vous l'avez dit également Monsieur le Président, d'emprunts contractés par la Charmaie SA dans le cadre du remboursement du prêt de Fr. 16'160'000.- octroyés par la commune à la Charmaie SA. Il s'agit d'une opération win-win, d'une opération gagnant-gagnant et pour les raisons suivantes, la Charmaie d'abord qui contracte un emprunt de 8 %, de 8 millions pardon, à un taux nettement plus bas que 8 % je vous rassure, à un taux réellement attractif grâce à un cautionnement communal. Il faut relever que le taux actuel demandé par la commune à la société Charmaie SA, se base sur le taux moyen des emprunts alors que les taux actuels sont encore plus bas. Il n'y a pas d'augmentation de l'endettement pour la commune et il y a une disponibilité des liquidités courantes pour notre commune. Le Conseil Communal vous propose donc de valider l'acquisition des terrains de la zone industrielle de la Charbonnière - l'Enclos et d'autoriser le cautionnement d'emprunt de 8 millions, contracté par la Charmaie SA dans le cadre du remboursement du prêt de 16,16 millions, octroyé par la commune à la Charmaie SA.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission de gestion, Monsieur Zürcher.

**Intervention de Zürcher Cédric:** Cédric Zürcher, rapporteur de la commission de gestion. J'attaquerai directement au point 2) Etudes de projets, alinéa a) Achat des terrains BCV.

Par lettre du 29 août 2017 la Banque Cantonale du Valais confirme sa volonté de vendre les terrains situés dans la zone industrielle Charbonnière - l'Enclos. Ces terrains sont composés de la manière suivante : 171'922 mètres carrés en zone à bâtir dont il faut retirer 37'102 mètres carrés figurant dans l'emprise du projet de l'espace Rhône, exclu de la transaction. La surface mise en vente est donc de 134'820 mètres carrés et 23'517 mètres carrés en aire forestière. Le prix de vente est arrêté à Fr. 65.- le mètre carré et cession gratuite de l'aire forestière. Le montant total de la vente s'élève donc à Fr. 8'763'300.-- francs. En fonction de la conjoncture actuelle, le prix de vente est particulièrement avantageux. Qui maîtrise son sol maîtrise son avenir. L'acquisition de ces terrains s'inscrit parfaitement dans le cas d'un développement économique maîtrisé par les collectivités publiques. Le financement de cette acquisition sera effectué par la reprise partielle de la dette de la Charmaie SA par la société elle-même. Celle-ci contracte en son nom un emprunt de 8 millions, à un taux compétitif grâce à un cautionnement de notre commune. De cette manière l'endettement de notre commune resterait stable. La Charmaie SA obtiendrait les taux attractifs et le prêt octroyé à notre EMS diminuerait de moitié.

Nous pouvons passer au point 4) Recommandations de la Cogest.

Pour les raisons invoquées ci-dessus la Cogest recommande toutefois à la majorité, 7 pour, 1 abstention au Conseil Général :

## CONSEIL GENERAL

---

a) d'accepter l'acquisition des terrains de la zone industrielle Charbonnière - L'Enclos d'une surface totale de 158'337 mètres carrés, soit 134'820 mètres carrés en zone à bâtir, 23'517 mètres carrés en aire forestière cédés gratuitement. Le prix de la transaction s'élève à Fr. 8'763'3000.—francs, soit Fr. 65.- du mètre carré.

b) de permettre à la commune de cautionner les emprunts contractés par la Charmaie SA pour le remboursement du prêt de Fr. 16'160'000.-- francs, octroyé par la commune à ladite Charmaie SA.

5) Vote final. Cela étant la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci Monsieur le rapporteur. J'ouvre maintenant la discussion relative à l'entrée en matière et passe la parole à l'assemblée.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Oui, Thomas Birbaum pour le PLR. Donc nous, on voudrait re-soulever le point 3) de la remarque dans le rapport de la Cogest, comme quoi la Cogest avait peu de temps. Il remarque que le délai était clairement insuffisant pour traiter le dossier, et nous, on souhaiterait que pour les prochains projets qui viendraient pour le futur de cette commune que la Cogest ait suffisamment de temps pour analyser les tenants et aboutissants de chaque dossier. Voilà, merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci Monsieur Birbaum. Oui, Madame Morisod !

**Intervention de Morisod Carole:** Bonsoir, Carole Morisod pour Les Verts. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, chers collègues. Les Verts soutiennent la municipalité dans l'achat de ces terrains. Ainsi, la commune aura un regard sur l'affectation et l'utilisation de ce site. Néanmoins, les Verts rendent attentif l'exécutif sur la nécessité de préserver les sols et les terres agricoles. En effet, selon le dernier rapport de l'OFEV, datant du 30 novembre 2017, les sols suisses sont soumis à une forte pression et ne sont pas exploités selon les principes de durabilité. Un mètre carré de sol est imperméabilisé toutes les deux secondes. Pourtant ils abritent d'innombrables espèces végétales et animales et constituent la base essentielle de la vie humaine.

Nous encourageons donc la municipalité à fixer rapidement un délai de démantèlement de l'ancien site de la Raffinerie afin d'avoir une vision globale des zones vouées à l'industrie et, cette fois-ci, développant une économie tournée vers la transition écologique comme des Cleantech et des zones vouées à l'agriculture ou à la préservation des sols. Il serait ainsi plus aisé de se concentrer sur l'avenir de notre tissu économique, de notre agriculture et de la protection de nos terres. Nous pourrions également mieux respecter la votation populaire acceptée le printemps dernier, pour la souveraineté alimentaire. Nous demandons aussi que la commission de l'aménagement du territoire puisse se prononcer sur les différentes propositions et le plan de zones. D'avance, nous vous remercions pour votre écoute.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. D'abord, le groupe PDC félicite l'ensemble de l'exécutif pour avoir mené à bien cet achat qui nous rend maître de notre territoire. Et comme les Verts, nous rendons nos autorités attentives quant à la valeur agricole de ces terrains très fertiles et nous demandons à ne pas les brader à l'artisanat sans bien réfléchir aux enjeux agricoles.

## CONSEIL GENERAL

---

D'autre part, comme le plan de zones et les règlements seront entièrement revus prochainement, nous espérons que ce nouveau règlement fera part belle à de l'artisanat à haute valeur ajoutée. Enfin, surtout, nous demandons à nos élus d'être proactifs et ainsi avoir la même démarche d'achat auprès de Tamoil, que pour les terrains BCV dont on parle en ce moment et ceci quand la zone sera assainie, afin de prioriser ces terrains-là qui sont déjà équipés, plutôt que les terrains BCV qui ne le sont pas encore. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Monsieur Vannay !

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, groupe UDC, bonjour tout le monde. Le groupe UDC a lu attentivement le message du Conseil Communal à propos de ces terrains Charbonnière - L'Enclos. Nous sommes favorables pour l'achat de ces terrains tout en sachant qu'il y a un plan de quartier obligatoire sur la totalité de la zone qui pour nous reste maintenu tant que nous n'avons pas de nouvelles de la Raffinerie. L'UDC accepte l'achat de ces terrains.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Madame Chervaz !

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz, parti socialiste-centre gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Présidentad interim, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues. Lors du Conseil Général du mois d'octobre, le parti socialiste-centre gauche avait déposé au Conseil Général un postulat pour le rachat des terrains de la BCV. En effet, il nous semblait, et il nous semble très important de maîtriser le foncier et de pouvoir favoriser un développement choisi et non subi. Comme le dit la Cogest dans son rapport, qui maîtrise son sol, maîtrise son avenir. Et ces terrains sont propices à de grands projets qui permettraient entre autres, d'attirer des emplois, de favoriser le développement économique de notre collectivité.

Pour cette raison, le parti socialiste-centre gauche accepte l'entrée en matière et votera l'acquisition des terrains de la BCV ainsi que le financement proposé. Je vous remercie.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Le Conseil Municipal veut intervenir dans le débat d'entrée en matière ? Je vous passe la parole.

**Intervention de Turin Olivier:** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs peut-être juste effectivement quelques commentaires par rapport à vos observations. Eh bien d'abord pour vous dire que, donc pour bien vous confirmer que ces terrains sont déjà en zone à bâtir, effectivement, actuellement ils sont exploités à des fins agricoles mais c'est déjà de la zone à bâtir. Vous dire également, effectivement, que, alors comptez sur nous Monsieur Emmanuel Gollut nous allons justement effectivement travailler pour l'entreprise à haute valeur ajoutée, quelque chose qui apporte quelque chose bien au-delà de nos limites communales, mais ça peut être vraiment le fleuron de nos terrains donc on ne va pas le brader pour des entreprises qui n'en valent pas la peine et enfin par rapport au timing, Monsieur Birbaum, vous nous parliez finalement d'un laps de temps un petit peu trop court pour l'analyse du dossier et sachez qu'effectivement lorsqu'une opportunité se présente comme celle-ci il faut qu'on la saisisse ! Raison pour laquelle effectivement on a été relativement rapidement.

**Intervention de Vuille Côme:** Bien, je constate entre temps que nous sommes désormais quarante-cinq. Monsieur Gex-Fabry nous a rejoint et pour revenir au débat est-ce que quelqu'un conteste l'entrée en

## CONSEIL GENERAL

---

matière ? Ce n'est pas le cas, elle est donc acceptée tacitement. J'ouvre maintenant la discussion de détail si quelqu'un veut encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever.

Premier vote : Les Conseillers généraux qui acceptent l'acquisition des terrains de la zone industrielle Charbonnière-L'Enclos pour le prix de Fr. 8'763'300.-- sont priés de se manifester en levant la main. Des refus ? Des abstentions ? L'achat des terrains de la zone industrielle « Charbonnière-L'Enclos » est accepté à l'unanimité.

Deuxième vote : Les Conseillers généraux qui acceptent d'autoriser le cautionnement d'emprunts contractés par la Charmaie SA dans le cadre du remboursement du prêt de Fr. 16'160'000.- qui lui a été accordé par la commune, sont priés de se manifester en levant la main. Merci pour le vote, le cautionnement est également accepté à l'unanimité.

Je remercie les scrutateurs. Nous passons maintenant au point 7 : "Examen et approbation du budget 2018".

### **7. Examen et approbation du budget 2018 :**

**Intervention de Vuille Côme:** Conformément à la Loi sur les communes et à notre Règlement, il appartient au Conseil Général d'approuver le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2018 de la commune. De plus, selon le Règlement communal d'organisation, le budget peut-être approuvé rubrique par rubrique conformément à la directive adoptée par le Bureau, la procédure préalable de dépôt des amendements a abouti au dépôt de trois amendements qui vous seront soumis pour un vote séparé.

L'examen du budget aura lieu comme suit :

- 1) Présentation du budget 2018 par le Conseil Municipal.
- 2) Rapport de la Cogest.
- 3) Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2018.
- 4) Discussion de détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation, suivie du vote final.
- 5) Développement et vote des amendements proposés, discussion de détail sur l'ensemble du budget 2018 et vote final.

Nous commençons donc par la présentation du budget 2018 et je passe la parole au Conseil Municipal.

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin pour la municipalité, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant le budget 2018, les chiffres clés sont les suivants : le total des revenus financiers s'élève à 31,35 millions de francs en augmentation de 1,6 millions ou 5,57 %. Les recettes fiscales progressent, liées à une bonne conjoncture économique et à une progression constante de la population. Le budget 2018 boucle avec une marge d'autofinancement de 5,2 millions. Cette marge d'autofinancement qui peut-être comprise comme un cash flow, comme le cash flow d'une entreprise privée si on extrapole, correspond à l'objectif que nous nous étions fixés et que nous voulions atteindre à terme conformément à notre objectif de législation. Nous en avons d'ailleurs régulièrement débattu, en particulier avec la Commission de gestion et ici en plénum. C'est aussi grâce à notre collégialité que nous avons pu y parvenir. Cette marge d'autofinancement qui atteint désormais les 5 millions résulte principalement d'une réactualisation des recettes d'impôts sur les personnes physiques qui ont été estimées prudemment lors des exercices 2015 et 2016. Cette marge progresse de plus de 55 %, soit

## CONSEIL GENERAL

---

presque 1,8 millions par rapport au budget 2017 et cette marge devrait, nous l'espérons, devenir standard à l'avenir.

Les charges par nature, pour 31,46 millions affichent une variation de 1,47 % par rapport au budget 2017, influencées principalement par les amortissements. Nous arrivons au terme d'années d'investissements importants. Cette année encore, les investissements restent considérables même très considérables avec une masse d'investissement s'élevant à 11,5 millions.

Plus du 75 % de ces investissements correspond au projet d'assainissement et d'agrandissement de la STEP que vous avez accepté ce printemps et qui se monte pour 2018 à 8,7 millions. Il s'agit du dernier gros investissement que nous ayons à réaliser avant une période de relative quiétude.

Pour le reste, afin de vous décrire certains investissements principaux, il s'agit d'investissements relatifs à des travaux en cours de finition, je pense au parc St-Didier, de travaux qui sont déjà bien avancés et qui sont pour le moins enthousiasmants. Egalement au collège des Perraires, là il s'agit du solde des travaux concernant les aménagements extérieurs, de l'achat de tableaux interactifs pour près de Fr. 100'000.-- !

Ensuite les années suivantes, ce sera Fr. 24'000.-- durant trois prochains budgets pour devenir uniforme sur l'ensemble des écoles de notre territoire communal. Il s'agit aussi d'équipements mécaniques constitués de machines et de véhicules pour les travaux publics. Il s'agit aussi de reports relatifs à des investissements non réalisés en 2017 comme la rénovation de la maison de la cure, la place d'arrêt du bus de la route des Brèches et les travaux sur le torrent du Raccot.

Voilà, je vous le disais, le Conseil Municipal est satisfait de ce budget qui s'inscrit dans les lignes directrices que le Conseil Municipal s'est fixé. Néanmoins, bien que le résultat de fonctionnement présente une nette amélioration par rapport aux précédents budgets, il reste encore très légèrement déficitaire avec un excédent de charges de Fr. 111'000.--. Le plan financier 2018-2021 que vous avez reçu, indique que nous devrions basculer dans les chiffres noirs dès le budget 2019 et que nous pourrions dès lors rembourser réellement nos investissements. De surcroît, du point de vue du financement des investissements, nous devrions parvenir dès le budget 2020 à un excédent de financement.

Du point de vue des indicateurs enfin, la capacité d'autofinancement passe de 11 % au budget 2017 à 16,5 % pour le budget 2018. Elle peut être qualifiée de bonne selon les indices cantonaux. L'endettement par habitant, l'endettement net par habitant devrait rester en-dessous de Fr. 5'000.--. C'est notre objectif et cet endettement est considéré comme un endettement mesuré malgré le montant conséquent investi pour la STEP sur cet exercice 2018. Et enfin, nous vous proposons de maintenir le taux d'imposition à 1,25, l'indexation à 165 ainsi que de ne pas modifier l'impôt sur les chiens à Fr. 130.-- et la taxe personnelle à Fr. 12.--. Notre budget nous permet en effet de maintenir ce taux d'imposition dans les années qui viennent dans la mesure où nous arrivons à la fin des gros investissements. La station d'épuration devrait être, en effet, le dernier gros investissement que nous ayons dans notre commune pour faire face à l'évolution de la population.

Il faut souligner que la parafiscalité a été mise à jour et que les changements ne sont pas encore exclus, que des changements ne sont encore exclus du point de vue, d'une part de l'eau potable notamment et que les déchets se devront d'être parfaitement autofinancés. Je vous remercie.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission de gestion. Monsieur Zürcher

**Intervention de Zürcher Cédric:** Cédric Zürcher, rapporteur de la commission de gestion. Je passe directement au point 4) Entrée en matière. Il est rappelé que la Cogest pourrait refuser l'entrée en matière,

## CONSEIL GENERAL

---

entre autre, si les objectifs au niveau de la marge d'autofinancement n'étaient pas atteints. Avec une marge d'autofinancement supérieure à 5 millions, la Cogest accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Point 5) Examen du budget 2017.

5.1 Préambule. Les indicateurs financiers sur les trois dernières années concernant le degré et la capacité d'autofinancement, s'améliorent lentement, ainsi que l'endettement par habitant. Par contre, le taux du volume de la dette brute se dégrade légèrement passant de peu la barre des 250 %. En fonction des perspectives annoncées, soit la récupération de 2,7 millions d'impôts auprès de Tamoil SA, la marge d'autofinancement dans les comptes 2017 devrait avoisiner les 8 millions. De plus, la dette de l'EMS figure au bilan dans nos comptes à fin 2016 pour Fr. 16'128'000.--

Or, le Conseil Municipal nous a informés du souhait de l'EMS de reprendre cette dette à très court terme, soit pour 2018 déjà à hauteur de 8 millions. C'est deux éléments, ainsi qu'une marge d'autofinancement supérieure à 5 millions vont avoir des conséquences positives pour nos indicateurs financiers.

5.2 Analyse du budget 2018

5.2.1 Remarque générale. Le budget 2018 proposé par le Conseil Municipal aboutit à une marge d'autofinancement de Fr. 5'017'200.-- En cela, elle rejoint le résultat des comptes 2015 et 2016 desquels il ressortait respectivement Fr. 5'108'397.36.-- et Fr. 4'927'302.72 de marge d'autofinancement. En fonction du plan d'investissements quadriennal, il s'agit d'un objectif minimum à atteindre pour les prochaines années. Il s'agit principalement d'une réactualisation des recettes d'impôts sur les personnes physiques, sous-estimées lors des exercices 2015 et 2016. Concernant les impôts fonciers des personnes morales, ceux-ci ont retrouvé leur niveau après la prise en compte des incidences suite à la demande de révision de la taxe pour les sites de la Raffinerie. Au niveau des charges de personnel, celles-ci ont augmenté de 6 % par rapport à l'exercice 2015, et les biens et services de 4,34 % par rapport à la même période. Etant donné l'évolution constante de la population, on peut estimer que ces charges sont maîtrisées.

Les recettes d'impôts, elles, connaissent une augmentation de 1,5 % pour cette même période. On peut estimer qu'en fonction de l'évolution constante de la population, il existe une certaine marge au niveau des recettes d'impôts sur les personnes physiques mais pas au-delà du principe de la prudence qui exige l'établissement d'un budget.

Au niveau des investissements nets, il est prévu 6,7 millions en 2019 ; 5,2 millions en 2020 et 4,6 millions en 2021. A notre avis, il s'agit de montants minimums car il n'est, par exemple, rien prévu pour le plan de quartier de Collombey, l'assainissement Châble-Croix ou encore Chablais Invest. Au niveau de l'UAPE la Cogest constate ce qui suit : l'augmentation des places disponibles passent de 136 en 2015 à 165 en 2018. Les coûts nets par place passent de Fr. 11'745.22 en 2015, à Fr. 9'832.67 en 2018. Malgré cela, l'augmentation du nombre de places implique également une augmentation des charges. Au niveau de l'organigramme communal, la Cogest regrette que le Conseil Municipal n'ait pas retenu certaines conclusions du rapport de la commission adhoc du 30 mars 2015. Au niveau technique, vous avez constaté que le fascicule du budget contient des rubriques avec les mentions "L" égal dépenses liées, "LP" dépenses liées partiellement et "LC" dépenses liées au niveau cantonal. A la demande du Bureau du Conseil Général, nous nous sommes penchés sur la pertinence de ces indications. Par principe, les dépenses avec "L" ne peuvent pas être amendées. Pour les dépenses liées, certaines dépenses de contrats sur plusieurs années et les contrats sont renouvelés par la municipalité.

Le Conseil Général peut intervenir au moyen de postulat afin de demander une étude sur tel ou tel contrat. Toutefois, notre réflexion n'est pas totalement aboutie car certaines rubriques, peu nombreuses, avec mention "L" peuvent être sujettes à caution. Pour les dépenses liées partiellement, nous avons demandé au Conseil Municipal de nous indiquer le montant qui n'était pas lié, afin que le Conseil Général puisse

## CONSEIL GENERAL

---

amender la part non liée. Il nous a été répondu qu'il s'agissait d'un travail conséquent, ce que nous pouvons confirmer. Si le Conseil Général le souhaitait, ces détails seraient à disposition pour le prochain budget. En conclusion, pour ce budget, le Conseil Général peut intervenir sur ces rubriques et le Conseil Municipal indiquera, cas par cas, la part liée. S'il ressort des débats du Conseil Général le souhait d'approfondir la réflexion tant sur les dépenses liées que sur celles liées partiellement, la Cogest se penchera sur le sujet hors période de budget ou de compte.

5.2.2 Message de la Cogest. La Cogest constate que les perspectives à court terme sont bonnes. Après avoir construit pendant plus de vingt ans les infrastructures essentielles : écoles, EMS, STEP, routes, etc. Cela permet à l'exécutif d'envisager une politique d'investissement proactive. La récupération d'impôts près de Tamoil SA ainsi que la reprise de sa dette par l'EMS permettent à la municipalité d'avoir une marge de manoeuvre intéressante au niveau des investissements et permet à la municipalité de ne pas avoir recours à l'emprunt au cours de l'année 2018.

Recommandation de la Cogest. Avant d'émettre ses recommandations, la Cogest précise que notre commission doit encore examiner les amendements que les groupes, groupes du Conseil Général peuvent déposer. Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget tel que proposé par le Conseil Municipal et analysé par la Cogest. Cela étant, la Cogest recommande à l'unanimité aux membres du Conseil Général :

1. D'accepter un coefficient d'impôt de 1.25, inchangé pour le budget 2018.

2. D'accepter un taux d'indexation de 165 % inchangé pour le budget 2018.

3. D'accepter le budget 2018 tel que présenté par le Conseil Municipal.

7) Vote final. Cela étant la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

8) Conclusions et remerciements. Après plusieurs années difficiles, la Cogest constate une certaine détente et des perspectives financières positives pour l'évolution de notre commune. Les échanges avec le Conseil Municipal et l'administration ont été précieux et constructifs. En mettant à notre disposition les documents demandés, cela a permis à la Cogest de travailler dans de bonnes conditions. Donc que chacun soit remercié pour le travail accompli.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci Monsieur le rapporteur, nous passons maintenant à l'entrée en matière unique. Je passe la parole à l'assemblée. Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Nous constatons avec soulagement qu'après plusieurs années de marges d'autofinancement insuffisantes, nous atteignons enfin une marge satisfaisante selon les indicateurs. En effet, celle-ci se monte à plus de 5 millions, ce qui représente plus de 15 % des revenus, pourcentage préconisé par l'Etat du Valais. Le degré et la capacité d'autofinancement sont devenus pour ce budget 2018 satisfaisants. Concernant le fonctionnement, les charges financières sans amortissements diminuent d'environ Fr. 170'000.-- par rapport aux comptes 2016. Ce qui révèle les efforts entrepris par le Conseil Municipal pour limiter les charges. Les revenus financiers ont été réadaptés en se basant sur les comptes 2016. En effet, les revenus des impôts sur les personnes physiques ont été réajustés ce qui explique l'augmentation de 1,1 million entre le budget 2017 et celui de 2018. Il est également à relever que les rentrées concernant la péréquation financière pour 2018 se montent à plus de 2 millions, soit 0,5 million de plus qu'en 2016.

Concernant les investissements nets, ceux-ci s'élèvent à 11,5 millions. Ils comprennent des investissements reportés pour environ 1/2 million, certains nouveaux investissements sont à mettre en

## CONSEIL GENERAL

---

évidence. La mise en place d'installations sportives extérieures, l'aménagement d'un trottoir à Muraz, l'aménagement piétonnier à Illarsaz, l'achat d'une désherbeuse à vapeur, l'achat de tableaux interactifs, de nouveaux logiciels etc. Nous tenons à souligner que le montant de 8 millions, prévu initialement pour la rénovation de la route Clos-Novex - Pré Raye a été revu à la baisse. Il est prévu un montant de 4,5 millions, ce qui est une bonne nouvelle pour nos finances. Par contre, nous remarquons chaque année la complexité de pouvoir s'appuyer sur un plan quadriennal proche de la réalité. En effet, si l'on se réfère au plan quadriennal 2017-2020, il était prévu pour 2018 7,5 millions d'investissements nets. Or, nous en sommes à 11,5 millions. Nous ne contestons pas ces investissements, ils sont effectivement nécessaires si l'on désire assurer à notre population une certaine qualité de vie. Par contre, nous nous devons d'être conscients que les investissements nets de 5,2 millions prévus pour 2020 et 4,6 millions nets prévus pour 2021 sont quelque peu irréalistes. Nous savons déjà aujourd'hui que différents investissements nous attendent, comme l'assainissement du stand de tir, la suite des installations des Moloks, la participation à Rhône 3, le plan de quartier de Collombey, l'aménagement de la halte CFF des Perraires, l'assainissement des ponts communaux et, plus tard, les aménagements nécessaires suite au nouveau tracé de l'AOMC. Or, ces investissements-là n'ont pas été pris en compte dans le plan quadriennal que nous propose le Conseil Municipal, ce qui le rend quelque peu lacunaire.

Enfin, pour terminer, nos emprunts s'élevaient à 64 millions au 31.12.2016 grâce aux bons résultats 2015-2016 et à l'encaissement de 2,3 millions provenant de la révocation d'exonération d'impôts concernant la Raffinerie, les emprunts prévus en 2017 ne seront pas effectués et l'emprunt échu sera même remboursé. Comme vous l'avez compris, les opérations positives de 2017 auront permis de diminuer la dette. Ainsi pour 2018 le Conseil Municipal ne recourra pas à des emprunts supplémentaires et, par conséquent, les emprunts diminués de 2 millions s'élèveront donc à 62 millions. Il est aussi très intéressant de constater que l'endettement moyen devient, par conséquent, mesuré.

Nous tenons à remercier le Conseil Municipal et l'administration pour le message très précis concernant le budget 2018 ainsi que pour les nombreuses réponses transmises à la commission de gestion. De plus, nous tenons également à relever le rapport très complet que la Cogest a établi. Tous ces documents nous furent très utiles pour l'analyse du budget.

Au vu de la marge d'autofinancement de plus de 5 millions, nous acceptons l'entrée en matière et nous ne demandons pas de modifier ni le coefficient d'impôts, ni le taux d'indexation. Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PLR salue le budget présenté ce soir par le Conseil Municipal. Nous le saluons car il est conforme aux nombreuses propositions que le groupe PLR avait fait ces dernières années. Tout d'abord la marge d'autofinancement atteint les 5 millions. Le groupe PLR demandait en juin passé au minimum 4,5 millions. Donc nous nous réjouissons donc que nos propos aient été pris en compte. Nous avons donc enfin une marge d'autofinancement budgétisée qui sera semblable aux comptes une fois l'exercice écoulé. Je ne prends pas beaucoup de risque en prétendant cela car l'historique me donne raison. En 2015, la marge budgétisée était de 2,8 millions, les comptes ont fini à 5,1. En 2016, le budget prévoyait 2,8 on a eu 4,9 dans les comptes 2016. En 2017 la commune avait prévu 3,2 millions et qui sait ce que l'on va avoir dans les comptes, probablement autour de 5 millions. Et pour 2018, la commune prévoit 5 millions.

Donc, nous sommes satisfaits. Les amendements qui pourront être discutés ce soir se basent sur des projections budgétaires réalistes et proches de ce que nous retrouverons dans les comptes de la même

## CONSEIL GENERAL

---

année. Nous félicitons donc la municipalité pour la marge d'autofinancement et espérons que cela continuera ainsi. Nous saluons également la Cogest qui reconnaît qu'il s'agit d'un objectif minimum à atteindre pour les prochaines années.

Un autre point qui satisfait le groupe PLR est la rubrique 31 des biens et services. Celle-ci est semblable à 1 % près, au montant des comptes 2016. Elle reste donc quasi stable comme nous le demandions. Auparavant la rubrique augmentait systématiquement de 10 %, soit entre Fr. 400'000.- et Fr. 500'000.- Pour nous cela n'était pas acceptable car ces charges, ces dépenses croissantes semblaient sans maîtrise, sans limite. Ainsi, nous nous félicitons que cela ne soit pas le cas dans ce budget présenté par la municipalité et même mieux en comparant budget 2017 et budget 2018, la même rubrique baisse. Nous arrivons maintenant sur ces rubriques liées ou partiellement liées. Le groupe PLR salue cette démarche pour cette année mais pour l'année prochaine, nous souhaiterions avoir une analyse approfondie sur la pertinence de ces rubriques liées.

Ces rubriques sont-elles intouchables ? Quelle part de la rubrique n'est pas comprise dans le partiellement lié ? Ainsi le groupe PLR soutient qu'une rencontre ait lieu entre la Cogest et le Conseil Municipal pour discuter de ces rubriques et pour que les prochains amendements qui toucheront lesdites rubriques soient plus pertinents. Ainsi le groupe PLR entre en matière sur ce budget.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, d'autres prises de parole ?

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC. Après examen du budget de notre commune, le groupe UDC est content du travail effectué par le Conseil communal et remercie aussi la commission de gestion pour son analyse et toutes ces questions posées aux Conseillers lors de leurs séances. Concernant le coefficient d'impôt et le taux d'indexation, notre position reste toujours la même, soit le statu quo. De ce fait, l'UDC accepte l'entrée en matière.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. D'autres interventions ? Madame Chervaz !

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz, parti socialiste-centre gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs, c'est avec satisfaction que le groupe parti socialiste - centre gauche constate que la marge d'autofinancement a passé la barre des 5 millions. Ce résultat est acquis surtout par une mise à jour des recettes fiscales. En fonction des investissements nets prévus dans le plan quadriennal, il s'agit d'une marge minimum pour les prochaines années.

Nous regrettons que le plan des investissements soit incomplet puisque certains investissements n'ont pas été prévus dans ce plan. On ne parle pas, comme l'a relevé la Cogest ni du plan de quartier, ni de l'assainissement de Châble-Croix.

Notre groupe se réjouit par contre de l'évolution positive des structures jeunesse. Au niveau de l'UAPE, le nombre de places passe de 136 en 2015 à 165 en 2018, tout en maîtrisant les coûts puisque le coût net baisse sur ces années à peu près de Fr. 2'000.--. Nous partageons l'avis de la Cogest au sujet de l'organigramme communal. Malgré l'avis de la commission ad hoc sur les salaires et l'organisation communale dans son rapport du 30 mars 2015, le Conseil Municipal a choisi de reproduire le même organigramme. Suite au remboursement d'impôts de Tamoil SA, la marge d'autofinancement des comptes 2017 avoisinera certainement les 8 millions. Les perspectives à court terme sont donc bonnes et en fonction de ce qui précède, le groupe socialiste-centre gauche accepte l'entrée en matière.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Le groupe PDC félicite la municipalité pour la bonne vision à long terme de nos finances et remercie la Cogest pour son travail, donc nous acceptons l'entrée en matière du budget et tout ce qui va avec. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? La municipalité vous ne parlez pas d'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un conteste l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, elle est donc acceptée tacitement. Nous passons donc maintenant à la discussion de détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation. Y a-t-il des prises de parole ?

Si ce n'est pas le cas, nous allons donc voter, merci aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent le coefficient d'impôt de 1,25 inchangé de même que le taux d'indexation de 165 %, inchangé pour le budget 2018 sont priés de se manifester en levant la main. Des refus ? Des abstentions ? Le coefficient d'impôt et le taux d'indexation proposés sont donc acceptés à l'unanimité. Nous arrivons à la discussion de détail sur le budget 2018, nous traiterons en premier lieu des amendements déposés selon l'ordre retenu dans la prise de position de la Cogest. La procédure que je vous propose est la suivante :

- 1) développement de l'amendement par son auteur
- 2) prise de position de la Cogest
- 3) prise de position du Conseil Municipal
- 4) discussion générale
- 5) vote

Y a-t-il des remarques sur cette manière de procéder ? Si ce n'est pas le cas, nous passons à l'amendement numéro un : Budget de fonctionnement, rubrique n°690.318.45, "Cartes journalières CFF", amendement Les Verts par Nathalie Cretton, montant au budget Fr. 0.-, montant amendé Fr. 56'000.-, je passe la parole à Madame Cretton pour le développement de l'amendement.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseiller municipaux, chers et chères collègues. Nous avons été plusieurs fois interpellés par, pardon j'ai oublié de m'annoncer. Nathalie Cretton pour les Verts. Nous avons été plusieurs fois interpellés par des citoyens qui ne comprenaient pas la décision du Conseil Municipal et de la majorité du Conseil Général de la législature précédente d'avoir supprimé les cartes journalières CFF, qui permettaient de circuler non seulement en train, mais aussi en bus en bateau et en tram à travers toute la Suisse.

De ce fait, nous vous proposons de remettre cette prestation pour 2018 qui est en parfaite adéquation avec les engagements pris par la Suisse lors de la COP 21. Ces engagements visent à réduire notre impact sur notre environnement et à diminuer les gaz à effets de serre. Au niveau de notre commune, nous avons obtenu le label Cité de l'énergie, nous avons manifesté le désir d'installer des panneaux solaires sur nos bâtiments communaux.

La remise en circulation de ces cartes journalières encourage le transport public et rejoint tout-à-fait les objectifs de développement durable que s'est fixée la Confédération et la commune si l'on pense entre autre au projet Agglo.

Après diverses investigations, nous avons constaté que de nombreuses communes avoisinantes proposent des cartes journalières à leurs citoyens. Je vous ferai grâce de toutes les énumérer mais voici quelques

## CONSEIL GENERAL

---

exemples : Vionnaz, Port-Valais, St Maurice, Conthey, Fully, Sierre, Nendaz, Monthey, Martigny, Sion. Sion a même la palme, ils en offrent 10, Martigny 8.

A Collombey-Muraz, il est à mentionner que 941 cartes ont été vendues en 2016, 941 ! Ce qui représentait un taux de 80 % d'utilisation. Un des arguments avancés par le Conseil Municipal était que ces cartes avaient occasionné un déficit de près de Fr. 11'000.- Il est à relever que ce montant représentait le 0,04 % des charges !

Nous pouvons donc nous améliorer en faisant une meilleure promotion de ces cartes et gratuitement en plus, comme par exemple dans le « Colombes & Muraille », sur le panneau lumineux, sur le site internet etc. De plus, il est possible également d'ouvrir la vente sur internet, à des citoyens non résidents si une semaine avant l'échéance, la carte n'a pas trouvé preneur. Tout est question de volonté et de cohérence avec la politique du développement des transports publics que nous souhaitons défendre.

En conclusion, une prestation est un service fourni par une collectivité et une prestation ne doit pas impérativement être autofinancée. Ce service, cette prestation, permet à des personnes avec des moyens modestes de pouvoir se déplacer à moindre coût à travers toute la Suisse, permet également de réduire notre impact environnemental et encourage le transport public. Suite à toutes ces considérations, les Verts espèrent pouvoir compter sur votre soutien. Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci Madame Cretton. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest Monsieur Zürcher.

**Intervention de Zürcher Cédric:** Cédric Zürcher, rapporteur de la Cogest. La Cogest s'est prononcée ainsi, vote sur l'amendement, il est refusé par 3 oui, 4 non et 0 abstention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Je passe maintenant la parole au Conseil Municipal pour sa prise de position.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet-Parvex, pour le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal combat l'amendement. Ce sujet ayant été abordé à plusieurs reprises au sein du Conseil Général, la position du Conseil Municipal n'a pas changé si ce n'est pour redire que les cartes journalières CFF ont été abandonnées au profit d'une autre mesure qui se veut plus incitative à l'utilisation des transports publics s'agissant d'une subvention à l'achat d'un abonnement annuel du bus urbain. Que le Conseil Municipal est très sensible à la thématique de la mobilité en général et des transports publics en particulier, que le principe du bus d'agglomération a été validé, devant permettre une extension des horaires et de la fréquence des bus, ce qui nécessitera par ailleurs un effort financier important pour la collectivité.

Finalement, il est aussi à souligner que de nouveaux produits ont été mis en place par les CFF concernant différentes offres de cartes journalières et billets dégriffés, ce qui rend la carte CFF communale moins attractive.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale, quelqu'un veut-il s'exprimer ? Madame Chervaz !

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz, parti socialiste-centre gauche, donc le parti socialiste-centre gauche va combattre l'amendement, en effet actuellement il est possible d'acheter à

## CONSEIL GENERAL

---

l'avance la carte journalière dégriffée pour Fr. 52.- sans abonnement demi-tarif. Alors que la commune de Monthey la propose à Fr. 43.--, de plus les CFF proposent aussi d'autres offres ponctuelles à des prix très avantageux. Dès lors, il semble que la mise à disposition de cartes journalières communales pour la population n'est plus une nécessité actuellement. De plus, la commune a choisi une autre mesure à la mobilité en subventionnant l'abonnement du bus urbain. Il faut donc attendre de voir les résultats de cette nouvelle subvention pour tirer les conséquences et voir s'il est opportun dans les années à venir, de remettre en place les cartes journalières. Je vous remercie.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. L'année passée, il y a donc une seule année, le Conseil Général a décidé de les supprimer ces cartes journalières. Soyons conséquents et tenons-nous en à nos précédentes décisions. Pour cette raison et pour celles également avancées par la municipalité, le groupe PDC refuse cet amendement.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci Monsieur Gollut. Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Au cours de cette dernière législature, le groupe PLR a déposé plusieurs interventions en rapport avec ce sujet. Une interpellation en mai 2017 et une question écrite sur la subvention du bus urbain qui remplaçait en partie les cartes journalières, déposée en août et dont vous avez reçu les réponses par courrier postal. Nous avons interpellé la commune car le service des cartes journalières qu'elle proposait n'était pas mesuré. Il n'y avait pas de feed-back. On ne savait pas qui utilisait ces cartes, quelles étaient leurs motivations, etc. Il n'y avait non plus pas de promotion de l'offre comme on peut le trouver dans d'autres communes, par exemple un simple calendrier des disponibilités sur le site internet comme plusieurs communes le font ou bien plusieurs communes qui s'associent pour proposer ce service en commun telles nos voisines de l'association des communes du Haut-lac. Un argument qui avait été avancé pour supprimer les cartes journalières, était que cela constituait un subventionnement indirect des CFF. Mais pour le groupe PLR il faut soutenir des services qui profitent effectivement aux citoyens et qui sont demandés par ceux-ci et non pas choisir de subventionner en fonction de l'organisation qu'on subventionnera. Dans le cas d'espèce, si les cartes journalières rencontrent un franc succès auprès de la population, continuons à maintenir ce service. Ne l'arrêtons pas sous prétexte qu'il s'agit des CFF !

En outre, notre groupe a posé une question écrite pour demander un bilan complet du subventionnement de l'abonnement du bus urbain, pour connaître l'efficacité de la mesure. Ainsi, nous pourrions déterminer la pertinence de la subvention. Comme vous le voyez, dans la réponse, le Conseil Municipal a accepté d'établir un bilan de l'opération et de communiquer au Conseil Général des conclusions de cette action ces prochains mois. Voilà un exemple que le Conseil Municipal aurait dû faire pour établir un bilan des cartes journalières. Pour savoir si, oui ou non, celles-ci étaient utiles à la population. Rétablir les cartes journalières est conforme à la politique de notre groupe. Les réactions négatives de la population, suite à la suppression de ces cartes en décembre passé, nous ont convaincus que ces cartes ont une utilité sociale pour les familles et sont un encouragement à la mobilité douce et une mesure qui bénéficie aux habitants de nos cinq villages. Pourtant, le groupe PLR n'a pas souhaité cette année déposer cet amendement car il attendait le bilan de l'opération de subventionnement des abonnements de bus urbain. Mais vu que le groupe des Verts a déposé cet amendement, nous ne voyons pas de raison de ne pas le soutenir.

## CONSEIL GENERAL

---

Pour nous, les deux offres de promotion de la mobilité douce, bus urbain et cartes journalières peuvent cohabiter ensemble pour l'instant sans que l'une ne remplace forcément l'autre. Nos décisions seront donc le fruit d'une cohérence politique et d'un travail de long terme, ainsi nous soutenons cet amendement.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Monsieur Vannay !

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC. L'UDC s'oppose à cet amendement, non pas parce que nous sommes contre les cartes journalières mais nous pensons que les CFF pourraient faire un effort sur la facturation des invendus. Par exemple, un quota de cartes pourrait être alloué à l'année tout en gardant le principe de quatre cartes par jour. Ceci nous permettrait de solder plus facilement les cartes restantes. L'UDC refuse cet amendement.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** Alors Mesdames, Messieurs, Nathalie Cretton pour Les Verts. Donc on ne voulait pas remettre en question la subvention du bus urbain. Mais la population qui est visée n'est pas la même ! Ceux qui demandent un abonnement du bus urbain ce ne sont pas les mêmes personnes qui vont prendre une carte journalière pour partir par exemple au Tessin, pour donner un exemple. Donc ça, c'était la première chose. Ensuite de ça, pourquoi on revient aujourd'hui avec cette carte journalière ? C'est parce qu'effectivement c'était dans l'ancienne législature. Mais maintenant, le législatif il a bien changé, on a des visages nouveaux et puis on pensait que peut-être, on allait avoir l'appui des personnes nouvelles. Apparemment, ce n'est pas le cas ! Concernant l'utilité de ces cartes journalières, je vous le dis, 80 % étaient utilisés. Donc c'était un manco de Fr. 11'000.- c'est-à-dire 0,04 % des charges, donc c'est complètement dérisoire ! Il faut bien se mettre à l'idée comme quoi c'est deux publics qui sont différents, qui sont touchés avec la subvention pour l'abonnement. Parce que la subvention pour l'abonnement ce sera pour des gens qui vont aller travailler tous les jours à Monthey, ou des gens qui vont prendre le bus, puis après prendre le train CFF pour aller par exemple à St-Maurice ou à Châteauneuf ou je ne sais quoi. Donc ce n'est pas tout à fait le même public. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, la discussion est donc close, nous allons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ? L'amendement numéro un est refusé par 12 oui, 30 non, 2 abstentions.

Nous passons maintenant à l'amendement numéro deux :

Budget de fonctionnement, rubrique no 790.320 à créer :« Provision pour assainissement site Raffinerie », Amendement parti socialiste-centre gauche, par Véronique Chervaz, montant au budget : 0.-, montant amendé : 1 million.

Je passe la parole à Madame Chervaz pour le développement de l'amendement.

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz, parti socialiste-centre gauche, je passe la parole à Monsieur Daniel Schmid.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Schmid Daniel:** Daniel Schmid, parti socialiste-centre gauche. La proposition de provision provient en somme de l'insécurité qu'on se trouve, par rapport à Tamoil. C'est-à-dire qu'on ne sait pas ce qui va se passer, on ne doute pas que la Raffinerie va procéder à ces travaux mais elle le fera dans le strict respect de la législation en cours, ni plus ni moins.

Toutefois, il ne fait pas de doute que certains travaux de remise en état en périphérie du site seront à la charge de la commune. Afin d'éviter toute surprise désagréable dans un prochain budget, nous proposons la création d'un fond d'assainissement d'un million. Il faut bien comprendre qu'une provision, c'est pour éviter un choc, amortir un choc. Donc pour nous, il semble important, on encaisse ces 2'700'000.-- de Tamoil SA, de se dire bon eh bien maintenant on a de l'argent, on fait une provision et puis en 2020, 21 ou 22 si on doit sortir de l'argent eh bien ça ne va pas péjorer notre marge d'autofinancement puisqu'il y a la provision. Je donne l'exemple eh bien ces derniers jours on a eu la preuve avec le mercure dans le Haut-Valais, eh bien l'entreprise va payer 47 ou 48 millions mais l'Etat devra sortir 3 millions. Donc on n'est pas à l'abri de ce genre de chose, raison pour laquelle on vous propose cette provision, merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

**Intervention de Zürcher Cédric:** Cédric Zürcher, rapporteur la commission de gestion. La Cogest s'est prononcée ainsi, l'amendement est refusé : 0 oui, 7 non et 0 abstention.

**Intervention de Vuille Côte :** Merci. Je passe la parole au Conseil Municipal pour sa prise de position.

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin pour le Conseil Municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour rappel suite à l'introduction de la "Lex Tamoil" donc l'article 52bis de la Loi sur les constructions, le Conseil Municipal a mené des pourparlers avec l'entreprise Tamoil afin de convenir d'une garantie à constituer. Il faut bien subdiviser l'aspect assainissement de l'aspect démolition et évacuation. Je commence par l'assainissement. L'assainissement relève de la compétence du canton par son Service de la protection de l'environnement. Conformément aux analyses réalisées, la garantie déposée au canton pour l'assainissement de tout le secteur s'élève à 5,5 millions. Ce montant qui correspond aux coûts d'assainissements et de surveillance sur dix ans, de la pollution avérée, ressort du rapport d'investigation fourni par Tamoil, évalué et confirmé par le SPE. Il tient compte des assainissements rendus nécessaires par les pollutions connues à ce jour sur le site de la Raffinerie. Le canton a d'ailleurs confirmé que ce montant était solide et devrait couvrir, et devait couvrir l'assainissement évalué en cas de défaillance de Tamoil.

Concernant maintenant la démolition et l'évacuation. Si je comprends bien, c'est plutôt de ça dont vous parlez ? Le paiement de la garantie exigée à Tamoil, dont le montant ne peut pas encore être communiqué mais qui correspond aux coûts des études réalisées est à bout touchant. Nous pouvons confirmer que l'évaluation des coûts de démantèlement comprend toutes les installations liées au raffinage, y compris celles situées à l'extérieur de l'enceinte. Constituer un fonds donnerait ainsi un mauvais signal qui laisserait supposer que Tamoil ne réaliserait pas correctement l'assainissement et le démantèlement alors que le paiement de la garantie est à bout touchant, ou alors que le canton ait mal évalué les coûts. Pour cette raison, le Conseil Municipal s'oppose à cet amendement.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci j'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut s'exprimer ? Monsieur Vannay !

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC. L'UDC estime que cela ne sert à rien de laisser dormir 1 million sur un compte alors qu'il pourrait servir à des investissements ou des remboursements. Le moment venu, nous prendrons les mesures nécessaires. L'UDC refuse cet amendement.

**Intervention de Vuille Côte :** Merci. Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. D'abord, comme les UDC, pourquoi bloquer de l'argent qui ne rapporte rien plutôt que d'amortir la dette qui nous coûte ? D'autre part, la société Tamoil se doit de réaliser légalement cet assainissement et elle le fera. Nous faisons confiance à nos élus pour veiller au grain. Pour ces deux raisons, le groupe PDC refuse cet amendement.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, Madame Morisod !

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod pour Les Verts. Les Verts comprennent les inquiétudes du groupe ADG et les partagent mais ne soutiennent pas cet amendement car le principe de causalité doit être appliqué par l'industrie Tamoil. En effet, selon la loi sur les sites pollués, il incombe à l'entreprise d'assainir des zones qu'elle a polluées. A travers cet amendement, le Conseil Général montrerait qu'une possibilité de prise en charge des coûts d'assainissement serait couverte par la commune. Nous devons nous montrer ferme et exiger que le site dans son intégralité soit remis en état et utilisable pour une affectation future. Pour cela, il est important que la municipalité fixe un délai de démantèlement rapidement. Quant au cas de la Lonza, l'Etat a payé une partie car elle avait aussi une part de responsabilité. J'espère que la commune n'a pas cette part de responsabilité sur le dossier Tamoil. Merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc le groupe PLR suit l'argumentation de ses préopinants et combat cet amendement.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, d'autres prises de parole ? La discussion est donc close. Nous allons passer au vote, merci aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci, ceux qui le refusent ? L'amendement numéro deux est refusé par 4 oui, 38 non et 2 abstentions.

Nous passons maintenant à l'amendement numéro 3 : "Budget d'investissement", rubrique no 622.506.00 : Equipement mécanique. Amendement UDC par Damien Vannay, montant au budget Fr. 224'000.-, montant amendé Fr. 135'000.-.

Je passe la parole à M. Vannay pour le développement de l'amendement.

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, groupe UDC. Je passe la parole à Romain Gex-Fabry.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Mesdames et Messieurs bonsoir. Je ne vais pas relire l'entier du texte que vous connaissez bien sûr par coeur, juste quelques points à relever tout de même. Concernant la désherbeuse à vapeur nous ne sommes pas contre le procédé, au contraire, mais nous sommes juste contre le fait que les travaux publics devront passer beaucoup plus de temps en multipliant les passages, ce qui augmentera également les émissions de CO2 de par une consommation de carburant supplémentaire. Nous préconisons donc une sous-traitance pour ce procédé.

Concernant l'épareuse, nous ne pensons pas que l'épareuse actuelle soit dans un tel état d'usure qu'elle devrait être changée immédiatement. Nous connaissons cependant très bien la différence entre une épareuse frontale et latérale, là n'est pas la question.

Enfin concernant l'achat du petit véhicule, nous considérons qu'il est inutile au vu du véhicule proposé car trop petit à nos yeux et peu pratique. Nous vous proposons donc pour cette rubrique un montant de Fr. 135'000.- afin d'acquérir la balayeuse nécessaire à notre commune. Merci pour votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion, Monsieur Zürcher.

**Intervention de Zürcher Cédric:** Cédric Zürcher, rapporteur de la Cogest. La Cogest s'est prononcée ainsi, l'amendement est accepté par 5 oui, 1 non et 1 abstention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Je passe la parole au Conseil Municipal pour sa prise de position.

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Jean-Luc Planchamp pour la municipalité. Alors venons-en aux trois ustensiles, aux trois véhicules qui font option, qui sont dans cet amendement. Tout d'abord, numéro un, la désherbeuse. Je vous rappelle simplement que c'est une volonté du Conseil de ne plus utiliser de produits chimiques tel que le Roundup, et ceci depuis plus de deux ans. Deuxième argument, nous avons testé des alternatives. La première c'était l'utilisation de défoliant bio, la deuxième était un traitement à la mousse chaude, la troisième était un traitement à l'eau chaude. Les deux premières alternatives étaient insatisfaisantes, nous avons retenu la dernière. Reste encore que certains endroits peu accessibles doivent être traités toujours mécaniquement ou à la main. Troisième argument concernant cette désherbeuse, vous la voyez en photo, nous avons évalué aussi deux alternatives. Tout d'abord, actuellement nous la louons pour un coût de Fr. 15'000.-- par an pour environ 50 jours d'utilisation. La sous-traitance nous amène à faire des calculs sur 400 heures, ce qui nous viendrait un Fr. 56'000.-- par an, contre des travaux de voirie qui nous viennent actuellement à Fr. 25'000.--. A noter l'effort de la voirie d'utiliser cette manière de désherber qui donne 50 jours environ de travail par an, contre auparavant seulement 13 jours.

L'épareuse frontale, numéro deux. Quels sont nos arguments ? Tout d'abord, un argument énorme : c'est la sécurité. La sécurité pourquoi ? Parce qu'actuellement, comme vous le voyez sur la photo, sur celle-ci principalement, la personne qui utilise cette épareuse a une vision actuelle latérale arrière, donc pas de vision en permanence devant le véhicule, d'où un risque marqué d'accidents ! Sécurité toujours avec le déséquilibre du tracteur lorsqu'il est amené à faucher des talus. Sécurité encore pour les une à deux personnes qui doivent se tenir à peu près à 50 mètres pour éviter les projections de pierres ou autres objets. Sécurité enfin pour ce qui concerne les difficultés de manoeuvrer dans des endroits exigus ou sur les trottoirs. Deuxième argument : dégâts causés par le tracteur qui doit rouler, comme vous le voyez, sur les trottoirs, sur les bordures, sur les banquettes, sur les talus, d'où plusieurs problèmes de dégâts

## CONSEIL GENERAL

---

d'affaissements. Troisième argument : santé du collaborateur. Comme vous le voyez là-dessus et comme vous pouvez l'imaginer, l'ergonomie est inadéquate, la position du chauffeur en latérale arrière.

Quatrième argument : Sous-traitance. Il faut savoir que nous utilisons cette machine 250 heures par année et en plus de deux ans, cette machine serait donc amortie en comparaison du coût de location actuelle. A noter que nous sous-traitons déjà à l'association des canaux, les berges des canaux, qui nécessite un équipement particulier.

Troisième véhicule, c'est la camionnette. Nos arguments, tout d'abord : efficacité. Meilleure répartition des tâches et des effectifs sur le terrain. Rationalisation, flexibilité sont les raisons de devoir acquérir ce petit véhicule. Situation : à ce jour nous ne possédons qu'un seul véhicule à pont basculant et une remorque. Deux personnes sont mobilisées pour les différents travaux lorsque ce véhicule est utilisé. De plus, un jour par semaine il est utilisé par le service des eaux, par la STEP pour vidanger les dégrilleurs. La situation future avec l'achat de ce véhicule serait d'être plus flexible dans l'attribution des travaux courants, de ne mobiliser plus qu'une personne au lieu de deux. De répartir les différentes tâches entre les deux véhicules : récolte des sacs poubelles, des sacs PET, nettoyages, feuilles, branches, tontes, plantons de fleurs, etc.

Deuxième question, pourquoi un petit véhicule et pas un plus grand ? Parce que pour les grands travaux, c'est-à-dire terre, gravier, blocs de pierre, tout-venant, etc., nous faisons déjà appel à des transporteurs locaux nettement mieux équipés. Nous avons donc besoin d'un véhicule polyvalent, facile d'usage pouvant se faufiler dans de petits espaces et pouvant cependant accueillir du matériel souvent léger, mais volumineux. De plus, il est très économique à l'entretien puisque c'est un petit moteur de 1 litre 3. Conclusion : au début de mon argumentation, je parlais d'efficacité, de rationalisation. Sachez que l'effectif de notre personnel communal est stable. Depuis 2010 nous n'avons pas engagé de personnes supplémentaires aux travaux publics, c'est-à-dire sept personnes et ceci malgré une augmentation des travaux à effectuer. Nous nous devons donc de devenir plus rationnels, plus efficaces. L'achat de ces véhicules va tout à fait dans cette direction. Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, j'ouvre donc maintenant la discussion générale. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer, Madame Chervaz ?

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz, parti socialiste-centre gauche. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe parti socialiste-centre gauche va combattre cet amendement. En effet, nous faisons confiance aux capacités des employés du service des travaux publics pour évaluer leurs besoins en matière d'entretien, mais la problématique liée à l'entretien est fort intéressante et nous déposerons un postulat pour nous pencher sur une gestion différenciée des accotements et des massifs fleuris, afin de laisser plus de place à la biodiversité tout en préservant les finances communales. Je vous remercie.

**Intervention de Vuille Côme :** Merci. Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Pour savoir si un travail ou un achat est pertinent, il faut se renseigner auprès des professionnels, c'est-à-dire des utilisateurs. Peut-être que la Cogest n'a pas eu les explications données par Monsieur Planchamp et elle aurait, aux yeux d'une majorité du groupe PDC, pas pu prendre une décision suffisamment étayée pour être objective. En effet, non seulement j'ai écouté les explications de Jean-Luc Planchamp, mais je suis auparavant allé auprès du

## CONSEIL GENERAL

---

Chef de service responsable, pour me faire expliquer les avantages de chacune de ces machines. Le but, pour des professionnels, c'est de rationaliser le travail et ces mêmes professionnels utilisateurs m'ont convaincu que ces achats vont dans ce sens. En effet, cela fait six à sept ans que le nombre de personnes liées aux Travaux publics n'a pas bougé, alors que la population explose. Donnons-leur les moyens de travailler rationnellement. Pour toutes ces raisons, la grande majorité du groupe PDC refuse cet amendement.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Monsieur Morisod !

**Intervention de Morisod Florent:** Florent Morisod, pour Les Verts. Comme l'a rappelé Monsieur Planchamp, le Conseil Général a récemment accepté un postulat visant l'arrêt de l'utilisation de pesticides par le service de la voirie de notre commune. De ce fait, nous estimons qu'il n'est pas judicieux de s'opposer à l'achat d'une désherbeuse à eau chaude. Nous émettons également quelques doutes quant aux hypothèses avancées, notamment l'engagement à terme d'une personne supplémentaire.

Pour ce qui est d'épareuse et du petit véhicule, nous suivons les arguments de la municipalité. Le groupe Les Verts s'oppose donc à cet amendement. Merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. D'autres ? Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum, pour le PLR. A notre sens, cet amendement il reflète un peu, quand on touche au parc véhicules de la commune on se dit : mais est-ce qu'on en a besoin, est-ce qu'on n'en a pas besoin ? Quelles sont les ressources que les Travaux publics ont à disposition et pour nous, ce serait important que la commune fasse un inventaire du "parc automobile" de la commune, comme ça ensuite on a tous les véhicules puis on sait, on peut se prononcer plus clairement sur l'amendement en question. Donc pour cet amendement, le groupe PLR combattra dans sa majorité l'amendement.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Monsieur Vannay !

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef du groupe UDC. L'UDC demande cinq minutes de pause pour discuter entre nous.

**Intervention de Vuille Côte:** D'accord. Je suspens la séance cinq minutes.

Nous allons reprendre la séance, nous sommes toujours dans la discussion générale sur l'amendement n°3. Y a-t-il une demande de prise de parole ?

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Nous avons entendu les arguments de la municipalité, seuls les arguments concernant la désherbeuse nous ont convaincus. C'est pourquoi nous modifions notre amendement à Fr. 169'000.- en incluant donc le montant de la désherbeuse. Concernant l'épareuse, l'argument sécuritaire nous paraît pas pertinent au vue de la vitesse de travail et également la distance de sécurité qui resterait également la même, pour éviter les éclats, que ce soit une épareuse latérale ou frontale. De plus en travaillant depuis la route, des bouchons pourraient se créer et avec, les déplacements qui en découleraient. Est-ce vraiment plus concluant ? Nous

## CONSEIL GENERAL

---

ne le pensons pas, c'est pourquoi nous maintenons l'amendement concernant l'épaveuse et le véhicule.  
Merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Donc pour être clair, je prends note que vous diminuez votre amendement à Fr. 169'000.—.

**Intervention de Gex-Fabry Romain :** C'est exactement ça.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci donc voilà, l'objet du vote sur ce point, est-ce qu'il y a des personnes qui veulent prendre la parole dans la salle ?

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Jean-Luc Planchamp pour la municipalité, j'aimerais juste préciser une chose que j'ai entendue de Monsieur Birbaum. C'est que le, il existe un inventaire des véhicules qui est remis à jour régulièrement au cas où, avec l'âge des véhicules, et puis quand est-ce que ce l'on serait censé éventuellement changer ces véhicules .

**Intervention de Vuille Côte:** Quelqu'un veut prendre la parole avant le vote ? Si ce n'est pas le cas, la discussion est close et nous allons passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement modifié à Fr. 169'000.-- sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ?

L'amendement numéro trois est refusé par 10 oui, 32 non et 2 abstentions.

Nous passons maintenant à la discussion de détail sur l'ensemble du budget. Pour être le plus efficace possible, je vais passer le budget par rubriques générales. Si vous avez des questions je vous prie d'être attentifs et d'annoncer le numéro de la rubrique concernée et la page.

Avez-vous des questions ou des remarques concernant le message du Conseil Municipal, page 3 à 12 ?

Sur les principaux éléments du budget annuel 2018, page 13 à 21 ?

Budget de fonctionnement, compte 0 : Administration générale, page 24 à 32 ?

**Intervention de Rohrbach Eva:** Eva Rohrbach pour le groupe des Verts, donc à la page 26, rubrique 020.431.00 nous avons remarqué dans la rubrique que les citoyens ne pourront plus bénéficier en 2018 d'une aide pour remplir leur fiche d'impôts et nous souhaitons mentionner que nous regrettons la disparition de cette prestation, merci.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR donc c'est pour la rubrique 021.35 : participations et collectivités publiques, c'est simplement à la page 27. On avait une question par rapport à cette nouvelle société d'investissements "Chablais Invest SA" qui vise à financer les installations vieillissantes des remontées mécaniques et l'enneigement, on voulait savoir parce qu'il y avait la conférence de presse en juin, on voulait savoir s'il n'y a pas un montant qui était prévu dans le budget 2018 ou bien si je regarde la mauvaise page, voilà. On demande des précisions là-dessus.

**Intervention de Vuille Côte :** Je passe la parole à la municipalité.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Turin Olivier:** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors très brièvement, rien n'est encore prévu dans ce budget, parce que le financement n'a pas encore été discuté de manière assez fine.

**Intervention de Vuille Côme:** D'autres questions sur le compte 0 ? Ce n'est pas le cas,

compte 1 : sécurité publique page 33 à 40

compte 2 : enseignement et formation page 41 à 51

compte 3 : culture, loisirs et culte page 52 à 65. Oui ?

**Intervention de Morisod Florent:** Florent Morisod pour les Verts. Nous aurions une question au sujet de la page 59 de la rubrique 340.314.51, on peut lire 2014-2017 contrat entretien terrain, TerraSport Lattion Fr. 20'000.--. Notre question est la suivante : est-ce que le contrat TerraSport Lattion devra être renégocié par la commune en 2018 ? Et est-ce que la municipalité a envisagé une autre alternative à ce contrat de Fr. 20'000.-- par année. Par exemple, avec un entretien plus profond des terrains, chaque cinq voire dix ans au lieu de Fr. 20'000.-- chaque année, merci.

**Intervention de Vuille Côme :** Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal, donc par rapport à ces entretiens en fait, donc on va regarder pour renouveler en fait l'entretien, à savoir que la société TerraSport est une société qui est spécialisée dans l'entretien de ce genre de terrain avec, je dirai un entretien qui change en fait chaque année par rapport à une aération du sol avec un ressablage et autre, donc là, c'est vraiment une société qui est spécialisée pour ça. Voilà, merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, d'autres questions sur le compte 3 ?

Compte 4 : santé pages 66 et 67 ?

Compte 5 : Prévoyance sociale page 68 à 74 ? Oui ?

**Intervention de Fauquet Lucie:** Lucie Fauquet pour les Verts. Bonsoir à tous, pour nous, c'était concernant la rubrique 710.318.71 à la page 86 !

**Intervention de Vuille Côme:** Compte 5, d'autres interventions, page 68 à 74

Compte 6 : Trafic page 75 à 82 ?

Compte 7 : Protection et aménagement du territoire page 83 à 96, Madame Fauquet !

**Intervention de Fauquet Lucie:** Lucie Fauquet pour les Verts. Veuillez m'excuser. Alors du coup, c'est pour la rubrique 710.318.71 de la page 86, sur les taxes fédérales sur les eaux usées, entre parenthèses, réduction micro-polluants. Alors le groupe des Verts, nous souhaitons que l'intitulé soit un peu plus clair car nous pouvons comprendre que la commune est active dans la réduction des micro-polluants. Or nous ne possédons pas d'infrastructures pour réduire les micro-polluants. Donc nous voulons simplement soit en supprimant, dans la parenthèse la réduction, soit en détaillant que c'est pour la Confédération, excusez-moi, au niveau fédéral sur les micro-polluants mais pas dans la réduction des micro-polluants. Merci.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côte :** Réaction du Conseil Municipal !

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal, nous avons pris note et nous corrigerons dans le budget, cette ligne, voilà, merci.

**Intervention de Vuille Côte :** Merci, d'autres questions sur le compte 7 ?

compte 8 : Economie publique page 97 à 99 ?

Compte 9 : Finances et Impôts, page 100 à 104 ?

Budget d'investissements, compte 0 : Administration générale, page 110 ?

Compte 1 : Sécurité publique, page 111 ? Oui

**Intervention de Cottet Véronique:** Véronique Cottet pour le PLR. Ça concerne bien la page 111 par contre, ça concerne la caserne. Dans le budget d'investissements j'ai vu un montant de Fr. 30'000.-- pour une étude pour la construction de la caserne des pompiers avec Monthey et on a pu lire dans les journaux que les communes avaient signé une promesse d'achat pour un terrain situé derrière le garage Alizée. Sur le site Web de la ville de Monthey, j'ai pu trouver le cahier des charges provisoire pour le concours concernant ce bâtiment. Alors j'ai deux questions où en est-on précisément avec ce projet ? Et est-ce que le Conseil Municipal a déjà fait une estimation du budget de fonctionnement pour la commune par rapport à cette situation.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Jean-Luc Planchamp, donc, pour la municipalité. Il est juste qu'il y a certains chiffres qui vont devoir être revus tout simplement parce que l'établissement du budget a été fait bien avant la dernière réunion qui a eu lieu pas plus tard qu'il y a dix jours en arrière. Donc au fur et à mesure de l'avancement de ce projet, les chiffres vont être affinés. Il est clair que nous n'avons pas compté tout ce qui arrive.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, d'autres questions sur la page 111 ?

Compte 2 : Enseignement et formation, page 112 ?

Compte 3 : Culture, loisirs et culte, page 113 ?

Compte 4 : Santé, page 114 ?

Compte 5 : Prévoyance sociale, page 115 ?

Compte 6 : Trafic, page 116 à 118 ?

Compte 7 : Protection et aménagement du territoire, page 119 à 122 ?

Compte 9 : Finances et Impôts, page 123 ?

Avez-vous des questions ou des remarques sur le plan financier quadriennal 2018 -2021, pages 127 et 128 ?

J'ouvre donc maintenant le débat final sur l'ensemble du budget. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever.

## CONSEIL GENERAL

---

Les Conseillers généraux qui acceptent le budget 2018, tel qu'il résulte de nos débats, sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Abstentions ? Le budget 2018 est **accepté à l'unanimité**.

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour, à savoir, les informations de l'exécutif. Je passe la parole au Conseil Municipal.

### 8. Informations du Conseil Municipal

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin pour le Conseil Municipal, eh bien écoutez, Monsieur le Président, je vais juste peut-être faire un petit écart à l'ordre du jour en revenant au point 7 tout simplement, pour remercier l'ensemble du Conseil Général pour leur confiance. Pour remercier également l'excellent travail et puis l'ambiance de travail qui a prévalu avec la Cogest et nous vous remercions pour l'acceptation de ce budget.

Voilà, maintenant passons au point 8, en effet, le point 8 : les divers. Les informations de l'exécutif, de ce point de vue là, nous avons plusieurs divers, plusieurs informations de l'exécutif pardon. Nous allons vous les donner tout ensemble. Concernant les questions qui pourraient être consécutives à certains points de ces informations de l'exécutif eh bien nous souhaiterions, Monsieur le Président, nous saurions gré que ces questions, notamment en ce qui concerne l'incapacité de Monsieur Buttet, soient comment dire, traitées toutes ensemble et puis comme ça, nous pourrions donner une réponse globale. Bien.

La première information concerne justement l'incapacité de travail de Monsieur Buttet. Comme vous le savez, nous avons en séance du 7 décembre, élaboré un projet de... un communiqué de presse. Ce communiqué de presse eh bien nous le déplorons un peu justement que la presse ne l'ait pas suffisamment pris en considération.

Nous allons maintenant vous le lire donc : Organisation de la municipalité durant l'absence de son Président. Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire du 7 décembre 2017 a traité de la déferlante médiatique qui s'est abattue sur le Président de la municipalité et a pris acte de la situation tout en la déplorant. Dans ce contexte particulier, l'exécutif communal a réglé les questions organisationnelles liées à l'incapacité de travail de Monsieur Yannick Buttet, attestée médicalement depuis le 4 décembre 2017. D'une manière générale, comme le prévoit l'article 43 de la Loi sur les communes, le remplacement de Monsieur Yannick Buttet est assuré formellement par le Vice-Président, Monsieur Olivier Turin. Pour le reste, conformément à leurs responsabilités d'élus, tous les Conseillers municipaux continuent, de manière absolument solidaire à remplir leurs tâches respectives avec engagement tout en soutenant le Vice-Président dans ses attributions ad interim. Ensemble, ils ont à coeur de faire en sorte que les citoyennes et citoyens de la commune de Collombey-Muraz ne pâtissent en rien de cette situation.

La municipalité transmet ses complets messages de soutien à Monsieur Yannick Buttet et à ses proches et se réjouit d'ores et déjà du retour de son Président, le Conseil Municipal.

Maintenant passons à la deuxième information du Conseil, là je passe la parole à ma collègue Sandra.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil Municipal. Nous aimerions vous donner quelques informations relatives au dossier des déchets et à l'introduction de la taxe au sac pour 2018. Premièrement concernant les diverses communications qui ont été maintenant envoyées par la municipalité, il s'agit d'abord d'une communication aux citoyens qui a été envoyée avec la facture des services publics 2017 et qui concerne une information relative à la taxe au sac et surtout une information concernant la nouvelle collecte des déchets verts avec un formulaire d'inscription pour cette nouvelle

## CONSEIL GENERAL

---

collecte qui va être instaurée en porte-à-porte, de mars à novembre et qui sera compris dans la taxe de base. Donc ces informations ont été envoyées aux citoyens de Collombey-Muraz. Egalement au niveau toujours "communication et information" des courriers ciblés qui ont été envoyés aux entreprises pour des informations sur la taxe de base qui sera perçue pour les entreprises ainsi que pour les commerces avec, là aussi pour les commerces, une information spécifique concernant leur inscription qu'ils peuvent faire pour la collecte "gastro-vert professionnel" qui est la la collecte des déchets de cuisine, pour les cuisines et restaurants professionnels qui est également inclus dans la taxe de base avec la possibilité de s'inscrire à cette collecte gastro-vert et pour information aussi cette collecte "gastro-vert" sera prévue au sein des écoles et de la crèche UAPE ainsi que pour les repas communautaires à Collombey et à Muraz. Egalement encore, un courrier qui est adressé aux sociétés locales et qui est relatif aussi à toute la problématique de la sensibilisation et l'information sur la taxe au sac et des informations particulières concernant la gestion des déchets en fonction des types d'activités de ces sociétés locales, en particulier en ce qui concerne leurs activités courantes et les activités qui concernent les manifestations d'importances. Egalement encore, comme nous l'avions annoncé, un flyer tout ménage qui va paraître et se retrouver dans vos boîtes aux lettres cette semaine encore, donc on peut déjà retrouver sur le site internet communal, il s'agit d'un feuillet de quatre pages où on a des informations concernant le principe des informations concrètes sur le principe de la taxe au sac, avec aussi les aspects financiers et deux pages intérieures qui concernent toutes les informations concernant la collecte et le tri des déchets et en dernière page, cette fois-ci des informations pratiques concernant la nouvelle collecte des déchets verts en porte-à-porte, qui sera possible qui sera instaurée dès le mois de mars prochain, avec dans cette collecte, toutes les modalités pour cette collecte porte-à-porte, la possibilité d'acquérir des conteneurs et également surtout ce qui pourra être mis dans cette collecte et les déchets qui ne pourront pas être mis puisque c'est très important au niveau de cette collecte, de garder la qualité pour ensuite la méthanisation qui se fait directement sur le site de Villeneuve.

Egalement encore une information qui concerne la taxe de base, vous aviez reçu une information concernant les montants de la taxe de base, qui a été revu en fait à la baisse ceci, encore une bonne nouvelle pour les citoyens de de Collombey-Muraz effectivement suite à l'analyse de Monsieur Prix, concernant la planification budgétaire pour l'instruction de la collecte, de la taxe au sac, cette analyse a été demandée en fait par l'Antenne Région Valais pour toutes les communes du Valais romand, donc Monsieur Prix a trouvé que nous avons établi un scénario un peu trop prudent concernant l'établissement de ce budget, en estimant une baisse trop conséquente des ordures ménagères et le Conseil Municipal a décidé de se rendre à sa recommandation en tablant sur une réduction de la collecte des ordures ménagères un peu moins grande, ce qui fait que la taxe de base a été réévaluée à la baisse. Donc nous avons parlé, nous avons communiqué par rapport à la taxe de base pour les ménages, donc taxe de base de Fr. 47.-- pour une personne par ménage, et cette taxe de base, elle se montait à Fr. 36.-- pour une personne et pour les ménages de cinq personnes et plus, à Fr. 144.--. Ceci vous pouvez déjà le trouver sur le site internet et ça sera aussi indiqué dans le flyer tout-ménage.

Encore quelques informations concernant la situation actuelle au niveau de la déchetterie. Donc le Conseil Municipal par sa commission de l'environnement a été en discussion depuis de nombreux mois avec Tamoil qui gère notre déchetterie communale. Heu Satom pardon (rire) qui gère notre déchetterie communale concernant la réorganisation de la déchetterie, par rapport à l'apport des déchets recyclables et des encombrants et puis effectivement malheureusement ce dossier-là a pris un peu du retard du côté de Satom, indépendamment de notre volonté. Donc actuellement l'organisation de la déchetterie restera en l'état actuel, donc des discussions sont toujours en cours avec Satom concernant l'extension des horaires d'ouverture de la déchetterie et également la réorganisation future de la déchetterie. Enfin, pour terminer, sachez aussi au niveau plus administratif et technique que l'homologation du nouveau

## CONSEIL GENERAL

---

Règlement sur les déchets est à bout touchant ayant reçu tous les préavis positifs que ce soit du service de l'environnement, du service des finances que de Monsieur Prix, merci.

**Intervention de Vuille Côte :** Merci, d'autres informations de l'Exécutif ?

**Intervention de Turin Olivier:** Encore deux informations, Monsieur le Président, la troisième information cette fois-ci qui concerne notre commune qui vient de dépasser le seuil, le cap des 9'000 habitants. Nous avons décidé d'inviter aux vœux de l'An, la personne qui a permis à la commune de dépasser ces 9'000 habitants, il s'agit d'un tout jeune garçon Roméo Petrucci, dont les parents sont de retour sur la commune qui les a vus naître. Dernière information du Conseil cette fois-ci qui concerne l'arrivée d'un nouvel employé, il s'agit de Monsieur Emmanuel Bérard, qui est entré en fonction au premier novembre en qualité de chef de service, administration et finances. Nous sommes satisfaits de pouvoir profiter de ses compétences, notamment analytiques, et nous vous prions de lui souhaiter un bon accueil et je le prie aussi de se lever pour se présenter. Merci, voilà, on a fini.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, nous arrivons donc au point 9 l'ordre du jour : Questions.

Je passe d'abord la parole au Conseil Municipal s'il y avait des questions en attente de réponses ou des compléments à apporter à des questions posées lors de la dernière séance.

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin pour le Conseil Municipal, il semblerait que non.

**Intervention de Vuille Côte :** Je vous remercie, je passe donc maintenant la parole à l'assemblée.

**Intervention de ChervazVéronique:** Oui, Véronique Chervaz, parti socialiste-centre gauche donc nous avons plusieurs questions. Les deux premières s'adressent à Madame Sandra Cottet-Parvex tout d'abord, bon, elles concernent évidemment les déchets. Alors pour les immeubles, la commune a-t-elle prévu une information aux gérances ? Les habitants des immeubles auront-ils la possibilité d'amener leurs levures quelque part ? Il y a en effet inégalité entre les propriétaires de maisons individuelles qui peuvent avoir elles-mêmes leur endroit pour les mettre et les habitants des immeubles. Donc ça, c'est la première question. La deuxième question concerne le ramassage des papiers. Actuellement, les papiers sont ramassés par les scouts, une fois par mois. Le Conseil Municipal n'estime-t-il pas la nécessité de mettre en place des récupérateurs de papier dans les Eco-points ? Pour la deuxième question.

Mes deux autres questions s'adressent au Conseil Municipal.

**Intervention de Vuille Côte :** Excusez-moi, est-ce que les questions sont toujours dans le même sujet ?

**Intervention de ChervazVéronique:** Non !

**Intervention de Vuille Côte :** Alors on va peut-être laisser répondre.

**Intervention de Chervaz Véronique:** D'accord.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côte:** Comme ça on série les choses. Donc par rapport aux deux premières questions qui ont été posées, le Conseil Municipal, je passe la parole.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet-Parvex pour la municipalité. Alors en ce qui concerne les déchets de lavures pour les immeubles, comme nous l'avons déjà dit lors du Conseil Général précédent, nous avons déjà introduit un certain nombre de changements en ce qui concerne l'introduction de la taxe au sac, en particulier bien sûr, en ce qui concerne, et ça a été évoqué tout à l'heure, la fin de la collecte des déchets des ordures ménagères porte-à-porte, avec la mise en place et l'investissement concernant les Moloks, également la nouvelle collecte des déchets verts où l'on pourra aussi mettre un certain nombre de déchets de cuisine dans ces déchets verts, qui implique aussi déjà un certain nombre d'investissements au niveau de la commune. Nous avons dit aussi que pour le moment, nous avons opté pour ne pas mettre en place un système de collecte de lavures par quartiers comme c'est le cas en étude-pilote à Massongex, mais que nous n'étions pas du tout contre le fait d'analyser cette possibilité mais, dans un temps ultérieur, on voulait déjà voir le bilan de tout ce qui est mis en place pour 2018. Sachez aussi que cette collecte-là de déchets de cuisine impliquerait, on a déjà ces informations, environ une quarantaine de points de collecte sur la commune, donc comptez aussi avec un investissement d'environ Fr. 150'000.- et après des coûts de fonctionnement pour un peu plus de Fr. 100'000.-- par année. Donc ça, ça doit aussi mettre dans la balance, c'est clair que si on veut économiser sur l'achat des sacs en triant le plus possible, de notre côté toute nouvelle collecte qui est introduite aura une répercussion sur la taxe de base. Donc il ne faut pas non plus, si on regarde les aspects financiers, être contre-productifs. Mais encore une fois, nous ne sommes pas opposés à faire ultérieurement cette analyse. Donc ça, c'est pour les aspects des déchets de cuisine, pour l'aspect des papiers effectivement, nous avons décidé pour le moment de continuer le ramassage par les scouts mais, comme nous l'avons déjà évoqué ici, la commission de l'environnement va plancher en 2018 sur l'optimisation et la réorganisation des Eco-points et donc nous referons cette analyse aussi à ce moment-là par rapport à la collecte des papiers dans les Eco-points.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. D'autres interventions sur ce sujet de la gestion des déchets ?

**Intervention de Angst Stéphane:** Stéphane Angst, moi j'ai une question concernant les déchets pour les entreprises, pour les entreprises qui disposent déjà actuellement d'un container qui est taxé aux poids, est-ce que l'on aura aussi une information qui nous sera communiquée éventuellement pour les maintenir et puis aussi des nouveaux tarifs ?

**Intervention de Vuille Côte :** Merci, je passe la parole à Madame Cottet-Parvex.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Oui, alors effectivement, c'est dans ce courrier dont j'ai parlé tout à l'heure adressé aux entreprises, donc des informations sur la taxe de base et pour les entreprises, soit la possibilité pour une taxe causale, du sac taxé ou bien encore de continuer avec la facturation au poids.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Y a-t-il d'autres questions ?

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz, parti socialiste-centre gauche, cette fois-ci mes questions s'adressent au Conseil Municipal. Le parti socialiste-Centre gauche souhaite savoir combien de temps le Conseil Municipal accepte de fonctionner à six membres, de plus le Conseil Municipal a

## CONSEIL GENERAL

---

certainement remarqué le déficit d'image que la commune de Collombey-Muraz a subi dans cette affaire. Quelle est la position du Conseil Municipal quant à ce déficit d'image ? Je vous remercie.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, comme demandé par la municipalité, on va traiter toutes les questions relatives à ce sujet. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur Schmid !

**Intervention de Schmid Daniel:** Daniel Schmid, parti socialiste-centre gauche. Notre Président de commune doit-il démissionner ? Evidemment oui, il n'a plus l'autorité, ni surtout la dignité pour diriger notre commune. Il est discrédité tant au niveau fédéral, cantonal que communal. C'est dans sa commune que la réputation de notre Président est la plus écornée. C'est en 2012 déjà que les premières rumeurs de comportements inappropriés circulent dans la commune. Plusieurs femmes ont eu à subir son comportement déplacé. Elles se taisent, Yannick Buttet est intouchable et toutes révélations pourraient se retourner contre elles ou leurs proches. La réaction du PDC de Collombey-Muraz n'étonne que ceux qui veulent bien l'être. Ce parti fait comme si de rien était, fonctionne de la même manière et continue à soutenir son chef. Cette fois-ci le PDC a simplement franchi un palier dans l'indignité.

Question : le Conseil Municipal a-t-il envisagé de demander la démission de Monsieur Buttet ? Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, d'autres interventions sur ce sujet ? Ce n'est pas le cas ? Je passe la parole à la municipalité si elle veut s'exprimer ?

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin pour le Conseil Municipal. Eh bien effectivement, la durée de son absence provisoire ? Cette question-là, autrement dit, la question de savoir jusqu'à quand notre fonctionnement peut perdurer est légitime. A notre sens, la vraie question, qui est à nous poser, c'est celle de savoir jusqu'à quand cette situation est viable en relation avec la réorganisation. Réorganisation qui relève d'un caractère provisoire. Le Conseil Municipal est conscient de ses responsabilités et perçoit ce changement de façon pragmatique et responsable. Notre organisation et notre charge de travail est prévue pour sept personnes. A six, notre équipe est prête à fonctionner correctement durant le laps de temps d'absence du Président et passer ce cap.

Je vous indique notre fonctionnement et les décisions de réorganisation que nous avons prises. Chaque Conseiller est d'ores et déjà concerné par son dicastère. Pour ma part, je mesure la charge de travail et l'implication nécessaire. Il y a d'ailleurs déjà cinq ans que je fonctionne comme Vice-Président, en collaboration continue avec Yannick Buttet. Le Conseil m'a en outre donné les moyens pour accomplir au mieux cette tâche. Nous vous informons de manière très officielle aussi ici, que l'administration est déjà efficace et très impliquée.

Notre administration, elle poursuit son travail avec détermination et le Conseil tient d'ailleurs à relever les compétences de cette administration. Chaque employé est impliqué dans la bonne marche de notre administration. Le Conseil Communal est soutenu très efficacement pour les employés communaux.

Nous vous rappelons que Monsieur Yannick Buttet est en arrêt de travail. Notre Conseil, le Conseil Communal fera régulièrement le point sur ce mode de fonctionnement et puis, pour l'instant en tout cas, on voit notre travail avec sérénité et surtout avec grande détermination.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci d'autres questions ? Ce n'est pas le cas ! Oui, Monsieur Cottet !

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Cottet Loan:** Loan Cottet, suite à mes mails à l'administration communale en date du 6 et 20 novembre 2017, auxquels je n'ai pas eu de réponse, je me permets de poser la question suivante : les filets de la place de jeux des Neyressont en piteux état, ce qui rend la place dangereuse pour les utilisateurs qui sont en majorité des enfants. J'aimerais savoir si une remise en état et en sécurité des filets est prévue et si oui, quand aura-t-elle lieu ? Merci.

**Intervention de Vuille Côme :** Merci, je passe la parole à la municipalité.

**Intervention de Vieux Mikael:** Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Je n'ai pas eu l'information mais on va, on prend note et on va aller regarder sur place en fait pour ces filets de voir qu'est-ce qui se passe, comment on peut les réparer. A savoir qu'actuellement il y a une analyse faite par rapport au centre du village des Neyres, c'est aussi pour cela en fait, qu'on n'a pas décidé de changer ces filets. Actuellement parce que certainement à l'aménagement on pourra faire des modifications et certainement supprimer, donc c'est pour ça qu'on va plutôt partir dans des modifications ou des réparations par rapport à ça. On a pris note et on fera le nécessaire au plus vite. Merci.

**Intervention de Schmid Daniel:** Daniel Schmid, parti socialiste-centre gauche. Concernant la modification en matière de stationnement. Comme toutes les personnes qui ont fait opposition, j'ai reçu une lettre où on nous indiquait, entre autres, que les autorités communales fixeront la procédure la plus appropriée et se détermineront sur la tenue ou non, d'une séance de conciliation. Alors elle sera tenue ou non s'il vous plaît ?

**Intervention de Vuille Côme :** Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Jean-Luc Planchamp, pour la municipalité, ça je m'attendais à quelques questions là-dessus. Il y en a une, ça va. Je vous rappelle juste une chose, tout d'abord le résultat de cette parution dans le bulletin officiel. A cette parution nous avons reçu à la commune quinze oppositions ou remarques. Sur ces quinze oppositions ou remarques, neuf provenaient de trois familles différentes. Six du comité référendaire sur huit personnes, c'est à dire que de citoyens qui se posaient vraiment des questions sur leur avenir, sur la possibilité de travail, etc., il n'en restait plus beaucoup, il en restait plus que deux. Donc effectivement, nous allons répondre à toutes ces personnes qui nous ont interpellés, qui nous ont fait des remarques. S'il y a une séance de conciliation, je ne peux pas vous le dire maintenant, mais en tout cas, vous aurez toutes et tous des remarques, heu des réponses à vos remarques. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton pour les Verts. On nous avait dit qu'il y allait avoir une séance d'informations sur le projet Pimiento et sur le projet de l'AOMC début janvier. Est-ce que c'est toujours d'actualité ? Merci.

**Intervention de Vuille Côme :** Je passe la parole au Conseil Municipal.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Je répondrai pour le projet Pimiento puisque pour l'autre dossier, je n'ai pas d'information. Donc c'est vrai qu'on a eu des échanges ou des discussions avec le canton par rapport à ce projet, des discussions qui se sont déroulées sur place à Sion où là, en fait, il y avait une volonté de leur part de venir ici au plénum présenter en fait le dossier mais à ce jour je n'ai pas plus informations pour vous dire si ça se fera à la prochaine séance ou pas. Malheureusement, je ne peux pas vous aider plus.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, oui Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** On nous avait dit au début janvier, pour la population et une autre séance pour les Conseillers généraux. Donc c'était juste pour savoir si ça allait se faire ou pas ! Après, l'avancement du projet je pense qu'on a une commission Agglo, je ne sais même plus comment elle s'appelle. Aménagement du territoire qui devrait certainement plancher merci.

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal, je rappelle que c'est un dossier privé, donc ce n'est pas un dossier mené par la commune. On est porteur de projet parce qu'on a obligation pour ce dossier de le faire mais à ce jour ce dossier est mené par Migros. Et donc aujourd'hui, s'ils n'avancent pas avec leur dossier donc nous on ne pourra pas aller de l'avant sans avoir d'informations de leur part. Donc quand on aura des informations à vous communiquer, on le fera.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je passe donc au point 10 : Divers. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Oui, Monsieur Birbaum.

### 9. Divers

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum, Conseiller général PLR. Mesdames et Messieurs, je prends la parole ce soir en mon nom personnel. Mon intervention fait suite aux deux prises de parole lors des points divers des deux derniers Conseils Généraux, en juin et en octobre. Les deux intervenants déploraient l'inutilité de certaines interventions déposées. L'argumentation était pour l'un que bon nombre de sujets n'ont pas besoin de passer devant ce plénum par gain de temps et d'argent. Pourtant, quand on l'observe au niveau du temps, le Conseil Général, c'est quatre séances annuelles, et qu'au niveau des coûts c'est Fr. 70'000.-- commissions comprises. Sur 32 millions, 31 millions pardon de frais de charges de fonctionnement, cela représente 0,2 % soit un peu plus que les cartes journalières. Je ne pense pas qu'au regard de ces faits en l'état, que l'on puisse dire que les séances soient interminables ou que le Conseil Général fasse perdre de l'argent à la commune et qu'il fasse faire des économies. Plus généralement, chaque Conseiller général en tant qu'élu démocratique est souverain dans ses interventions. S'il dépose une intervention, c'est qu'il estime que la réponse mérite d'être posée, qu'il a été élu par le peuple pour le faire et qu'il représente les préoccupations d'une partie du peuple. On peut ne pas apprécier cela mais il convient de le respecter. Le Conseil Général est un vivier d'idées démocratiques qui se nourrit des réflexions des uns et des autres.

Son objectif est que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice de la commune. Les outils démocratiques, motions, interpellations, postulats, résolutions du Conseil Général sont là pour cela, à la différence de l'Assemblée primaire qui n'en connaît point. Un groupe peut déposer un objet au Bureau un mois à l'avance, ensuite le soir du plénum, il pourra développer son objet, le Conseil Municipal pourra combattre

## CONSEIL GENERAL

---

où s'opposer et le vote pourra être perdu pour les initiants, mais l'idée restera et pourra être développée dans une autre forme par un autre groupe, sous une autre manière, dans une autre séance. Ainsi une intelligence collective entre tous les groupes se mettra en place, qui pourront ensuite partager une vision politique pour la commune et la faire avancer par compromis. Mais vu que le compromis entre tous les groupes est souvent difficile à atteindre, la démocratie peut se contenter de 50 % des voix plus une.

D'après moi, les bonnes idées ne se décrètent pas, il n'y a pas de puissance supérieure qui désigne ce qui est bien ou pas bien. Les bonnes idées viennent de la base, issues de multiples discussions entre des personnes d'opinions différentes mais au même but : faire avancer la commune. Ainsi, je ne peux que vous encourager à continuer de faire vivre ce Conseil Général, notre démocratie communale par vos interventions, vos remarques, vos questions et votre esprit critique. Merci de m'avoir écouté et j'en profite pour souhaiter à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

**Intervention de Vuille Côme:** Autre divers ? Ce n'est pas le cas, avant de clore cette séance, je tiens également à vous souhaiter à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année. J'ai le plaisir de vous inviter à partager le verre de l'amitié à l'issue de notre séance. Merci à l'administration pour la mise à disposition. Merci à tous pour votre travail et votre attention. Je clos la séance plénière du Conseil Général. Nous nous retrouvons ici-même le 26 mars 2018. Bonne soirée à tous.

### LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Côme Vuille



LA SECRETAIRE

Maria Encina Fracheboud

